CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la **Commune de BAINS-sur-OUST**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DERVAL, Maire,

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
- Mesdames Martine MAULAVÉ, Dominique HEMERY, Annie LEBOSSÉ, Marie-Laure PONDARD, Soizic HERVÉ, Marie-Christine PRAUD, Évelyne MAHÉ, Marie-Armelle JOLLY, Isabelle HURTEL et Annabelle GUIHOT.
- Messieurs Marc DERVAL, Joseph GERARD, Jean-Marc CARREAU, Philippe RENAUD, Gilbert GUERIF, Laurent LE BORGNE, Corentin REGENT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
- Madame Nathalie MORICE donne pouvoir à Madame Marie-Christine PRAUD
- Monsieur Vincent MAHÉ donne pouvoir à Madame Isabelle HURTEL
- Monsieur Benoît DAVID donne pouvoir à Monsieur Laurent LE BORGNE
- Monsieur Daniel BARRE donne pouvoir à Monsieur Joseph GERARD
- Monsieur Joël GUILLET

ETAIT ABSENT :
- Monsieur Jean-Loïc BLANCHAIS

SECRETAIRE : Monsieur Corentin REGENT a été désigné secrétaire de séance.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 23
- Nombre de conseillers en exercice : 23
- Nombre de conseillers présents : 17 (+ 4 procurations)
- Date de la Convocation : 11/09/2018

PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE :
Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion.
Aucune observation n'est émise.

Ajout de 5 sujets, avec l'accord unanime du Conseil Municipal
- DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle YA 355
- JUMELAGE SAINT JEAN DE VEYLE – participation financière FNACA
- « CONCERT DE POCHE » – convention de partenariat
- MUR D'ESCALADE – mise à disposition Club de natation du Pays de Redon
- STADE MUNICIPAL – stockage matériel sportif

ORDRE DU JOUR :
2018.117/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelles MN 27 28 29
2018.118/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle YA 355
2018.119/ RENOVATION ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE : marchés de travaux
2018.120/ CONSTRUCTION MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE : marché de maîtrise d'œuvre

2018.121/ BP 2018 CAMPING : décision modificative n°2
2018.122/ EMPLOI AIDÉ – PEC – services techniques
2018.123/ REDON AGGLOMERATION : transports scolaires vers la piscine
2018.124/ OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS DU PAYS DE REDON : financement
2018.125/ GROUPEMENT D'EMPLOYEURS SPORTIFS EN PAYS DE REDON : financement
2018.126/ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Redevance réseau gaz 2018
2018.127/ « MEMORIAL NOMINOË » : convention tripartite de cogestion
2018.128/ ACQUISITION JEUX POUR ENFANTS
2018.129/ JUMELAGE SAINT JEAN DE VEYLE – participation financière FNACA
2018.130/ « CONCERT DE POCHE » – convention de partenariat
2018.131/ MUR D'ESCALADE – mise à disposition Club de natation du Pays de Redon
2018.132/ STADE MUNICIPAL – stockage matériel sportif

⇒ **Informations et questions diverses**

⇒ FONCIER

2018.117/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelles MN 27 28 29

Monsieur Jean-Marc CARREAU, Adjoint à l'urbanisme, informe l'Assemblée que Maître DOUETTE, notaire à REDON (35) a transmis en mairie une déclaration d'intention d'aliéner.

Elle concerne les parcelles MN 27 28 29 situées « rue de la Grée du Bourg », d'une contenance de 1697 m². Terrain bâti.
Propriétaire : Mme GLEMEAUX Claudine de PEILLAC (56)

Il est précisé que les parcelles cadastrées section MN n° 27 28 29 sont situées en zone « UCa », pour une partie et les parcelles MN 28 et 29 sont situées en zone « NPp » pour une partie. La Commune n'a le droit de préempter que sur la zone située en « UCa ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles MN 27 28 29.

2018.118/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle YA 355

Monsieur Jean-Marc CARREAU, Adjoint à l'urbanisme, informe l'Assemblée que Maître DOUETTE, notaire à REDON (35) a transmis en mairie une déclaration d'intention d'aliéner.

Elle concerne la parcelle YA 355 située 14 rue de la Fosse Piquet, d'une contenance de 853m². Terrain bâti
Propriétaires : M. LOISEAU Olivier et Melle COLLIN Annaïck

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle YA 355.

⇒ PROJETS – TRAVAUX

2018.119/ RENOVATION ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE : marchés de travaux

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre d'une procédure adaptée, une consultation d'entreprises a été lancée le 05 juillet 2018 pour les travaux de rénovation et d'extension de la médiathèque.

Le projet se distingue en 15 lots.

La commission d'analyse des offres s'est réunie le 07 août 2018 pour procéder à l'ouverture des plis.
22 offres ont été enregistrées mais aucun pli n'a été reçu pour 3 lots :

- Lot 1 ….....… Dépose de matériaux amiantés et plomb,
- Lot 4 …….. Charpente bois – bardage
- Lot 12 …… Peinture – revêtements muraux

La vérification et l'analyse des offres - notamment l'aspect technique – ont été confiées à Monsieur Rodolphe CHATELLIER, architecte de l'ATELIER du CANAL, en charge du dossier et maître d'œuvre de l'opération.

La commission s'est à nouveau réunie le 11 septembre 2018 pour la notation et le classement des offres.

L'avis de la Commission est :

⇨ de déclarer infructueux les lots 1, 4 et 12 (mentionnés ci-dessus) car aucune offre n'a été reçue ;
⇨ de déclarer également infructueux le lot 7 « serrurerie » car le montant des 2 offres reçues dépasse très largement l'estimatif du maître d'œuvre.

⇨ d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

LOT	LIBELLÉ	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
2	VRD espaces verts	ROBERT – Bains sur Oust	42 788.30 €
3	Démolition – gros œuvre	VIGNON – Guipry Messac	374 186.49 €
5	Couverture ardoises et zinc	JOLIVEL GUILLEMER – Ste Anne /V	68 536.72 € (*)
6	Menuiseries extérieures	JOUNEAU – Bains sur Oust	101 196.33 €
8	Menuiserie intérieure	PARIS – Allaire (56)	66 996.60 €
9	Cloisons doublage isolation	LEGAL – Bain de Bretagne	43 934.40 €
10	Plafonds suspendus	MORAND BEREE – St Jacques de la Lande	100 400.54 €
11	Revêtements sols - faïence	MARIOTTE – Noyal sur Vilaine	57 696.21 €
13	Monte-charge	A B H – Pacé	11 340.00 €
14	Plomberie chauffage ventilation	ROQUET - Redon	71 509.28 €
15	Electricité	Pays de Vilaine électricité - Redon	74 716.66 €
T O T A L Marchés de travaux attribués …			**1 013 301.53 €**

(*) y compris variante – réfection complète de la couverture du bâtiment A (partie la plus récente)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

⇒ de se conformer à l'avis de la commission ;
⇒ de déclarer infructueux les lots 1, 4, 7 et 12 pour les motifs qui ont été précisés ;
⇒ d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises mentionnées ci-dessus et pour les montants indiqués
⇒ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature desdits marchés de travaux et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

2018.120/ CONSTRUCTION MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE : marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation d'architectes a été lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Le budget prévisionnel des travaux a été estimé à 650 000 € HT

La commission d'analyse des offres s'est réunie le 07 août dernier et a procédé au classement des 11 candidatures reçues. Puis, conformément au règlement de consultation, 3 candidats (présentant les offres les mieux disantes) ont été présélectionnés pour participer aux auditions organisées le 10 septembre 2018.

Les 3 agences admises à auditionner étaient :

NOM	VILLE	HONORAIRES	%
BLEHER Architectes	PLUMELEC (56)	55 705.00 € HT	8.57 %
Atelier d'architecture GAUTIER - GUILLOUX	RENNES (35)	58 175.00 € HT	8.95 %
BURGAUD Architectes	REDON (35)	54 016.91 € HT	8.31 %

Après les auditions, les discussions et échanges, les membres de la commission classaient le choix du maitre d'œuvre comme suit :

1. BLEHER
2. BURGAUD
3. GAUTIER-GUILLOUX.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- Confier la maîtrise d'œuvre du projet de maison de santé au cabinet d'architecture BLEHER de PLUMELEC ;
- En accepter les honoraires, tels qu'indiqués ci-dessus ;
- Déléguer le maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature du marché de maîtrise d'œuvre et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

⇒ BUDGET - FINANCES

2018.121/ BP 2018 CAMPING : décision modificative n°2

Monsieur Joseph GERARD, Adjoint en charge des finances, propose à l'assemblée d'adopter une nouvelle délibération modificative afin d'ajuster certains crédits du budget CAMPING, comme suit :

BUDGET ANNEXE DU CAMPING – Montants Hors Taxe

DEPENSES INVESTISSEMENT		
article	**Libellé article**	**Montant**
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 8 000 €
2312	Aménagement de terrains	- 8 000 €
TOTAL		**0**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

⇒ RESSOURCES HUMAINES

2018.122/ EMPLOI AIDÉ – PEC – services techniques

Monsieur le Maire propose de recruter une personne pour les services techniques (agent polyvalent – espaces verts, entretien bâtiments), dans le cadre d'un contrat PEC - Parcours Emploi Compétences.
Le PEC repose sur le triptyque Emploi / Formation / Accompagnement.

Durée du contrat : 12 mois
Temps plein : 35 h par semaine.
Formation externe : environ 70 heures

La Commune peut prétendre à une aide financière de 35 % du SMIC brut, sur une durée hebdomadaire de 20 heures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
⇒ Décide de recruter une personne dans le cadre d'un contrat PEC - Parcours Emploi Compétences. pour un poste, à temps complet, afin d'intégrer les services techniques de la Commune ; Date d'effet souhaitée : 15 octobre 2018 ;
⇒ Délègue Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature du contrat correspondant ainsi que toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

⇒ INTERCOMMUNALITÉ

2018.123/ REDON AGGLOMERATION : transports scolaires vers la piscine

Madame Martine MAULAVÉ, Adjointe en charge des affaires scolaires, informe l'Assemblée que la Communauté de Communes du Pays de REDON soumet une nouvelle convention ayant pour objet l'accueil des élèves de BAINS-SUR-OUST à la piscine de REDON et l'organisation du transport durant l'année scolaire 2018 / 2019.

La Commune s'engage, en contrepartie de la prestation assurée par la CCPR, à supporter la charge représentée par le transport des élèves vers la piscine. Le montant sera déterminé conformément au planning d'utilisation des équipements et sur la base d'un coût moyen obtenu par le montant global des factures acquittées et divisé par le nombre de déplacements réellement effectués lors de l'année scolaire (un planning prévisionnel sera établi pour les 2 écoles - publique et privée).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
⇒ approuve les termes de cette nouvelle convention,
⇒ délègue Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de ladite convention et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

2018.124/ OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS DU PAYS DE REDON : financement

Monsieur le Maire expose :
Par courrier reçu le 06 septembre, Monsieur Matthieu JOUAN, Président de l'OFIS (Office Intercommunal des Sports du Pays de Redon) informe la Commune qu'il est intervenu devant le bureau des Maires de Redon Agglomération le 2 juillet dernier. Suite à cette intervention, un débat s'est engagé et il a été convenu d'une proposition de répartition d'une subvention qui serait versée par chaque Commune ayant bénéficié du support de l'OFIS.

Les critères de répartition sont proposés comme suit :
- 50 % en fonction de la localisation des clubs adhérents
- et 50 % en fonction de la localisation des adhérents individuels (sauf si ce nombre représente moins de 3 % - ne serait alors pas pris en compte).

Il est précisé qu'à Bains-sur-Oust 2 clubs adhèrent à l'OFIS et que la localisation bainsoise des adhérents représente 8.66 % (tableau ci-joint) ainsi, une participation financière de 402,61 euros est sollicitée (sur une subvention totale de 5 400 € répartie sur 10 communes)

Un projet de convention est également soumis.

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (19 POUR et 2 CONTRE), le Conseil Municipal :
- ⇒ approuve l'octroi d'une participation financière à l'OFIS à hauteur de 402,61€ pour l'année 2018 ;
- ⇒ approuve les termes de la convention proposée par Redon Agglomération pour officialiser ce soutien financier ;
- ⇒ précise que cette décision n'engage aucunement la commune pour l'année 2019 et les années suivantes ; il est préconisé que les bénéficiaires, afin de les responsabiliser, financent directement les prestations qu'ils demandent auprès de l'OFIS.
- ⇒ délègue Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de ladite convention et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

2018.125/ GROUPEMENT D'EMPLOYEURS SPORTIFS EN PAYS DE REDON : financement

Monsieur le Maire expose :
Par courrier reçu le 06 septembre, Monsieur Matthieu JOUAN, Président du GESPR (Groupement d'Employeurs sportif en Pays de Redon) informe la Commune qu'il est intervenu devant le bureau des Maires de Redon Agglomération le 2 juillet dernier. Suite à cette intervention, un débat s'est engagé et il a été convenu d'une proposition de répartition d'une subvention qui serait versée par chaque Commune ayant bénéficié du support du GESPR.

La répartition est proposée selon le volume horaire d'intervention des salariés du groupement, en fonction de la localisation géographique des structures bénéficiaires.

Il est précisé que pour la période 2016/2017 le GESPR est intervenu 921 heures à Bains-sur-Oust, essentiellement dans le cadre des TAP (Temps d'activités périscolaires), ainsi, une participation financière de 479.57 euros est sollicitée (sur une subvention totale de 4400 € répartie sur 16 communes).

Un projet de convention est également soumis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ⇒ approuve l'octroi d'une participation financière au GESPR à hauteur de 479,57€ pour l'année 2018 ;
- ⇒ approuve les termes de la convention proposée par Redon Agglomération pour officialiser ce soutien financier ;
- ⇒ précise que cette décision n'engage aucunement la commune pour l'année 2019 et les années suivantes, d'autant que les TAP ont été annulés à Bains-sur-Oust ; il est préconisé que les bénéficiaires, afin de les responsabiliser, financent directement les prestations qu'ils demandent auprès du GESPR ;
- ⇒ délègue Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de ladite convention et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

⇒ DIVERS

2018.126/ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Redevance réseau gaz 2018

Monsieur Joseph GERARD, Adjoint en charge des finances, rappelle au Conseil Municipal que le concessionnaire GrDF est tenu de s'acquitter auprès des Communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Pour l'année 2018 et considérant une longueur de réseaux de 3 281 ml, la redevance s'élève à 258 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le montant de cette redevance due par GrDF et de procéder à son recouvrement.

2018.127/ « MEMORIAL NOMINOË » : convention tripartite de cogestion

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le 26 mai dernier a eu lieu l'inauguration du Mémorial Nominoë commémorant la bataille de Ballon en 845. Ce Mémorial, dont la propriété appartient à l'Association Poellgor Gouel Ballon, a été érigé à la Bataille sur une parcelle de la Frairie du Bourg (représentée par son Président Monsieur Michel OGER).

Le 4 septembre dernier, Monsieur le Maire et son Adjoint Joseph GERARD ont été invités à une réunion organisée conjointement par Poellgor Gouel Ballon et la Frairie du Bourg afin de formaliser l'entretien du site et du Mémorial. C'est ainsi qu'une convention leur a été proposée. Messieurs Derval et Gérard soumettent cette proposition de convention de cogestion du « Mémorial Nominoë » aux remarques du Conseil Municipal.

Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal souhaite étudier plus précisément le projet de convention (objet, assurances, sécurité, responsabilités…). La décision est reportée.

2018.128/ ACQUISITION JEUX POUR ENFANTS

Monsieur Joseph GERARD, Adjoint en charge des finances, informe l'Assemblée qu'un devis a été sollicité auprès de la société SYNCHRONICITY pour l'acquisition de 2 jeux pour enfant (tourniquet et jeu à bascule) à installer à proximité de la salle de l'Oust.

Montant du devis = 7 224.50 € HT soit 8 669.40 € TTC
Toutefois, une interrogation se pose quant au sol amortissant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'acquisition de ces deux jeux et délègue Monsieur Joseph GERARD afin qu'il négocie avec le fournisseur une offre globale incluant un sol amortissant de qualité autour de ces jeux.

2018.129/ JUMELAGE SAINT JEAN DE VEYLE – participation financière FNACA

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que tous les 2 ans les membres des FNACA de Bains-sur-Oust et de Saint Jean sur Veyle se retrouvent, dans le cadre d'un jumelage, pour un weekend convivial et touristique. Ils se reçoivent chacun leur tour. En 2016, les Bainsois sont allés dans l'Ain et cette année, du 20 au 25 septembre, 35 membres de la FNACA de Saint Jean sur Veyle ainsi que trois élus locaux doivent venir à Bains-sur-Oust.

Un planning a été élaboré en concertation entre la Commune et les membres du Bureau de la FNACA de Bains-sur-Oust :

- Jeudi 20/09 vers 17h30 : arrivée des invités. Apéritif dînatoire dans la salle polyvalente, animation par KAV.
- Vendredi 21/09 : journée libre dans les familles d'accueil. Arrivée des élues de l'Ain, aéroport de Rennes.
- Samedi 22/09 : journée au parc Legendia à Frossay (44), (retour vers 20h) : buffet dans la salle polyvalente. (Élus : inauguration gare de Redon + visites…)
- Dimanche 23/09, 10h30 : messe puis cérémonie au monument aux Morts, vin d'honneur en Mairie ou à la salle polyvalente (selon la météo), repas servi par la ferme auberge de la Morinais (salle polyvalente), animation par KAV.
- Lundi 24/09 : départ des élues. Journée dans les familles. Soir : apéritif dînatoire dans la salle polyvalente.
- Mardi 25/09 : retour dans l'Ain.

Les membres de la FNACA de Bains-sur-Oust hébergent les invités de l'Ain.

La Commune prendrait en charge les frais liés à ce séjour, par contre la FNACA s'engage à verser une participation à hauteur d'environ 5 000 €. Le reste à charge pour la collectivité est estimé à 2 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

⇒ de valider le programme du jumelage détaillé ci-dessus ;
⇒ d'adopter le financement tel qu'indiqué.

2018.130/ « CONCERT DE POCHE » – convention de partenariat

Madame Dominique HEMERY, Adjointe en charge de la Culture, propose à la Commune de collaborer avec l'Association «Les Concerts de Poche » pour l'organisation d'une action musicale à Bains-sur-Oust.

Ce programme prévoit :

- Des ateliers de chant choral « longue durée » auprès des habitants,
- Des ateliers « musique en chantier » au sein des établissements scolaires,
- Une masterclass

(Il est précisé que ces ateliers seront gratuits pour les structures qui les accueillent et pour ceux qui y participent.)

- Un *Concert de poche* Vassilena Serafimova (marimba, maulti percussions) et Rémi Delangle (clarinette), le 8 février 2019 à 20h. salle des sports (concert payant 10€ tarif plein, 6€ tarif réduit (sous conditions) et 3€.

La convention prévoit que la Commune (l'organisateur) mette une salle à disposition gracieusement pour le Concert de Poche et participe financièrement à la réalisation de l'ensemble de cette action musicale (ateliers et concert de poche) à hauteur de 1000 euros.

Il est précisé que l'Association « Les Concerts de Poche » (le producteur) assurera la billetterie et percevra la recette du concert, coordonnera et réalisera les ateliers et la Masterclass. Il prendra également en charge les rémunérations, charges sociales et fiscales, les repas et hébergement des intervenants. Et le producteur aura à sa charge l'impression et la diffusion des supports de communication.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
⇒ d'approuver le partenariat avec l'Association «Les Concerts de Poche » tel que décrit ci-dessus,
⇒ d'autoriser Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer la convention correspondante.

2018.131/ MUR D'ESCALADE – mise à disposition Club de natation du Pays de Redon

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Cercle des nageurs du Pays de REDON sollicite la mise à disposition du mur d'escalade de la salle des sports. Le souhait est d'utiliser ce mur dans le cadre de la préparation physique de début de saison des meilleurs nageurs du club de natation du Pays de REDON. Ils seraient intéressés par le créneau du mercredi après-midi, de 15h30 à 16h30, jusqu'aux vacances de la Toussaint (voire fin d'année).

En échange, il est évoqué différentes possibilités :
- Prêt de leur minibus,
- des places pour des jeunes de BAINS-SUR-OUST sur des séances d'apprentissage durant les vacances de février et Pâques,
- accueil d'un groupe de jeunes, en soirée, sur un temps de vacances pour une initiation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande de mise à disposition du mur d'escalade de la salle de sports émise par le cercle des nageurs du Pays de Redon. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux sous réserve que ledit club de natation concède certaines prestations ou interventions au profit des Bainsois.

2018.132/ STADE MUNICIPAL – stockage de matériel sportif

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir un container d'occasion à installer sur le stade afin d'y stocker du matériel sportif (notamment pour le club de football).

Un devis a été sollicité auprès de Modern concept.

- Container d'occasion (2011) d'environ 15 m² ……	2 574.00 € HT
- Peinture du container ……..	900.00 € HT
- Système anti-vol ……..	156.00 € HT
TOTAL =	3 630.00 € HT
	4 356.00 € TTC

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 voix POUR et 3 abstentions), le Conseil Municipal décide de valider l'acquisition d'un container d'occasion à installer sur le stade afin d'y stocker du matériel sportif, aux conditions exposées ci-dessus.

Prochain Conseil Municipal
Le vendredi 26 octobre 2018 à 19h30